

voir gratuitement des spectacles et des émissions d'une heure à la télévision. Naturellement, on nous dit que tout cela est gratuit, mais il ne faudrait pas se méprendre.

Malheureusement, il arrive trop souvent que notre bon peuple ne se rende pas compte de ce que tous ces spectacles dits gratuits lui coûtent. C'est une chose qu'on ne signale malheureusement pas aux Canadiens. Nous avons trop souvent tendance à fermer les yeux et à croire que toutes ces choses nous sont offertes comme un cadeau du Père Noël.

Cette compagnie, pour réussir, devra capter l'attention du public canadien. Pour ce faire, elle devra dépenser beaucoup d'argent. En fin de compte, évidemment, c'est le client qui fera les frais de cette publicité, chose inévitable dans notre société. Si la compagnie a du succès, toutes les autres compagnies de ce genre seront portées à vouloir se dédommager de leurs pertes et de rattraper la nouvelle compagnie. Elles devront augmenter leur publicité, commanditer des spectacles plus grands et plus attrayants, et ainsi de suite. Qui fait les frais de tout cela? Toujours les mêmes, c'est-à-dire les pauvres clients qui doivent avoir recours à ces compagnies pour s'assurer ainsi que leurs familles contre le feu, la mort et ainsi de suite. Donc, en constituant cette compagnie en corporation, nous ne faisons qu'empirer la situation et activer la lutte dans ce panier de crabes.

Je me rappelle avoir dit il y a quelques années, alors que je parlais sur un sujet semblable, que les organes de publicité et de promotion des ventes semblaient viser un seul but: faire en sorte que le public achète des choses dont il n'a pas besoin, avec l'argent qu'il n'a pas, pour impressionner des gens qu'il n'aime pas. Ayant observé l'évolution de notre société, si l'on peut parler d'évolution, depuis le temps où je faisais cette remarque, j'en suis encore plus fermement convaincu.

Je le répète, l'adoption du bill à l'étude ajoutera une compagnie à la multitude qui existe déjà. Encore une fois, le simple citoyen, le futur client de cette compagnie, sera amené à acheter ce dont il n'a pas besoin et devra peut-être consacrer des fonds dont il a grand besoin à payer le prix de cette protection, oubliant que dans la prime seront compris tous les frais mentionnés, le coût exorbitant de la publicité, etc. que la compagnie devra payer si elle veut percer au Canada.

Le député a assez bien décrit cette compagnie. Il l'a comparée à la soupe alphabet en disant que la lettre «a» représentait l'assurance-automobile. Cette compagnie, semble-t-il, veut se lancer dans le domaine de l'assurance-automobile. Cela semble assez étrange à une époque où toutes les compagnies qui s'adonnent déjà à ce genre d'activité se lamentent parce qu'elles perdent de l'argent. Elles voudraient toutes changer d'activité et augmenter les taux d'assurance à une cadence terrifiante d'année en année. Il semble assez étrange qu'une compagnie, qui n'a jamais exercé ce genre d'activité, veuille se lancer dans ce genre d'affaires déficitaires.

Notre temps serait probablement beaucoup mieux employé si nous consacrons notre énergie, nos efforts, notre intelligence et notre matière grise à mettre au point des moyens de faire baisser le coût vertigineux de l'assurance-automobile au lieu d'adopter un bill de ce genre qui permettra encore d'accroître le coût de l'assurance-automobile dont sont victimes depuis longtemps les automobilistes canadiens. Nous ferions un bien meilleur usage de notre temps si nous envisagions tout le concept de l'assurance-automobile au Canada pour tâcher de faire baisser certains coûts énormes et inutiles que nous devons subir à l'heure actuelle, dont le moindre n'est pas le coût énorme des procès qui abondent dans ce domaine. Beaucoup de mes commentants m'ont demandé pourquoi cela ne change pas. Est-ce parce qu'il y a tant d'avocats à la Chambre des communes et est-ce pour cela qu'ils assurent pareil filon aux membres de leur profession? J'avoue que je l'ignore. Il me répugne d'accuser mes collègues avocats d'avoir de telles idées, mais cela incite certainement le public à se demander si, en fait, ce ne serait pas l'une des raisons.

• (6.30 p.m.)

Quand on sait combien peu le public retire des primes qu'il verse pour sa protection, on saisit combien la situation est tragique et pénible. Je me rappelle qu'un retraité parce qu'il souffrait de chalicose est venu me demander de l'aider parce que son jeune fils de 18 ans était impliqué dans un accident d'automobile. Après deux ans de procédures judiciaires, un jugement fut rendu et le jeune homme condamné à verser environ \$37,000. Le père et le fils ont dû aller devant les tribunaux deux fois, d'abord pour établir la responsabilité, et ensuite, parce que le jeune homme était sans travail et que son